

INFORMATION AUX PARENTS

RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE: MODE D'EMPLOI

La campagne d'inscription a débuté depuis **le 13 juin 2022.** Le dossier d'inscription est disponible sur le site de la ville ou à disposition auprès de la direction école ou auprès du chef d'équipe animation.

Voici les différents modes de retour possible :

Date de remise des dossiers : jusqu'au Jeudi 7 juillet 2022

Sur proposition des parents d'élèves une semaine de tolérance jusqu'au 15 juillet sera appliquée pour la réception des dossiers.

Passée cette date, l'enfant ne pourra pas être pris en charge le jour de la rentrée.

Un délai de 15 jours à partir du jour de la rentrée sera appliqué.

<u>OÙ TROUVER LE DOSSIER</u> :

- -Site de la ville de Miribel
- -Accueil de la Mairie
- -Auprès de la direction des écoles
- -Au CADA, au Cabanon, au Cesam

A QUI LE REMETTRE:

En MAIRIE:

Vous pouvez déposer votre dossier durant les horaires d'ouverture de la mairie : 8h-12h 13h30-17h

OU

En ELEMENTAIRE:

Le dossier peut être transmis directement à la chef équipe animation par le biais du cahier de liaison de votre enfant. *Un système de transmission sera mis en place entre les enseignants et l'équipe périscolaire.*

OU

En MATERNELLE:

Le dossier peut être transmis directement à la chef équipe animation par le biais du cahier de liaison de votre enfant.

De plus, une réception sera possible auprès des enseignants ou des atsems.

Un système de transmission sera mis en place entre les enseignants et l'équipe périscolaire.

Par MAIL: à servicescolaire@miribel.fr

Pour vous aider a completer votre dossier

- Lors des permanences en mairie :
 - Mardi et Jeudi de 8h00 à 12h00
- Des permanences sur site sont organisées comme suit :
- HD : Jeudi 23 juin de 16h30 à 18h30
- Mas Rillier : Jeudi 30 juin de 16h30 à 18h30
- Jean de La Fontaine : Mardi 5 juillet de 16h30 à 18h30
- CADA: Vendredi 1er juillet de 15h à 16h30